

L'Entente jurassienne applaudit et espère...

MOUTIER

Les propositions du conseil d'administration et de la direction de l'hôpital séduisent les autonomistes.

Dans un communiqué publié hier, l'Entente jurassienne dit avoir reçu et pris connaissance «avec intérêt» de la résolution interpartite pour l'hôpital portée par le groupe Ensemble-prévôtois (antiséparatiste, ndlr) pour la prochaine séance du Conseil de ville de Moutier. Néanmoins, à la lumière des nouveaux éléments avancés par le directeur de l'HJB lundi dernier et relayés par la presse, il paraît peu opportun aux autonomistes de défendre ladite résolution telle que proposée.

Nouvelle résolution

L'Entente jurassienne proposera donc au législatif prévôtois une nouvelle résolution pour défendre l'hôpital, intégrant ces nouveaux éléments. Cette résolution, la voici. Elle a été transmise aux représentants des formations politiques prévôtoises, dans le but d'obtenir leur soutien sur ce sujet. Dans ce texte, on peut lire que l'Hôpital de Moutier SA est un des plus gros employeurs de la ville, dont il constitue un poumon économique à l'importance reconnue et incontestable. De par sa fonction et son statut de pôle médical régional, il offre en outre actuellement une très large palette de soins hospitaliers, allant d'un service de médecine d'urgence à différents domaines de spécialité de pointe.

De fait, l'Hôpital de Moutier constitue donc aujourd'hui, pour la commune à la fois la garantie d'un service de san-

té de proximité, aux larges prestations et aux compétences techniques reconnues, mais aussi un moteur économique dans un climat budgétaire hautement problématique, preuve en est le déficit important de l'HJB annoncé pour 2018, peut-on lire.

Le site de Moutier est aujourd'hui fragilisé, pour les raisons que le président de son conseil d'administration a évoquées, soit la pression des assurances pour davantage de soins ambulatoires, la difficulté d'équilibrer, de rentabiliser les prestations offertes et la position géographique de Moutier entre Bienne et Delémont.

«Forts de ce constat, le conseil d'administration et la direction de l'HJB ont émis des propositions qui permettront de maintenir une offre de soins diversifiée à Moutier, cela quel que soit l'emplacement de la frontière cantonale», espère l'Entente jurassienne. «Pour la commune, cela représente le maintien d'un partenaire économique de premier plan et la possibilité de développer un concept novateur et durable.»

Halte aux clivages

Dans ces circonstances, «et au-delà des clivages partisans», l'Entente jurassienne juge indispensable que les représentants des Prévôtois affirment avec force et d'une seule voix leur soutien total à l'Hôpital, à sa direction et à son personnel.

Bref, le Conseil de ville de Moutier est appelé à manifester son soutien au nouveau concept présenté par la direction de l'HJB. A inviter les gouvernements jurassien et bernois à concrétiser ce projet et à engager la population à réserver un accueil favorable à cette solution «qui garantit sa sécurité sanitaire et le rôle socio-économique de l'hôpital». **COMM**

Personne n'a intérêt à entraver ce dossier

BAOSHIDA SWISSMETAL Malgré la pression, la China Development Bank campe sur ses positions. Mais le dialogue se poursuit et le commissaire va demander une prolongation du sursis concordataire.

PAR PHILIPPE OUDOT

Une semaine après la conférence de presse organisée dans l'usine de Reconvilier, la situation reste bloquée, la China Development Bank (CDB) refusant toujours de lever les gages immobiliers qu'elle détient sur les immeubles et les terrains de l'usine. «Je n'ai rien entendu de concret, ni de la banque, ni de son avocat genevois. Il semble toutefois que l'établissement ait pris conscience qu'il y a urgence, et que personne n'a intérêt à tergiverser dans cette affaire», indique André Rezzonico, président de Swiss Team, la société qui a fait l'offre de rachat.

En tout cas, les discussions continuent entre l'avocat de la CDB et le commissaire au sursis Andreas Bättig. Ce dernier s'apprête d'ailleurs à demander au juge du Tribunal régional une prolongation du sursis d'environ un mois, «afin d'évaluer des scénarios alternatifs axés sur la continuation de la société». Il précise n'avoir fait aucune nouvelle offre à la CDB.

Plutôt positif

André Rezzonico considère cette demande de prolongation du sursis comme un signe positif, mais il attend du commissaire qu'il soit ferme et intransigeant sur les délais. D'autant qu'aujourd'hui, au vu de la situation de Baoshida Swissmetal, l'opération de sauvetage est aussi dans l'intérêt de la CDB. «Mais encore faut-il qu'elle accepte de lever ces fameux gages qui ont été accordés illégalement», rappelle André Rezzoni-



Même en cas de faillite, le commissaire fera tout pour assurer la poursuite des activités. STÉPHANE GERBER

co. En contrepartie, le commissaire avait proposé le rachat d'une partie de sa créance, pour environ deux millions de francs, sur un total de 16 millions. Comme le souligne le précité, c'est toujours mieux que de tout perdre, car en cas de faillite, les créances de la CDB seraient colloquées en 3e classe. D'autant que, le cas échéant, la banque s'expose au risque de faire l'objet de demandes de dommages-intérêts de la part des autres créanciers qui, eux, ont tous accepté la proposition de rachat de Swiss Team.

Quoi qu'il en soit, le commissaire continue d'examiner toutes les solutions, en particulier les modalités pour une poursuite des activités sans interruption s'il y a faillite. Quant à l'ac-

tion révocatoire contre la mise en gage des actifs immobiliers de Baoshida Swissmetal à Reconvilier, «elle ne peut être introduite, pour des raisons juridiques, qu'au stade de la liquidation ultérieure ou en cas de faillite», précise Andreas Bättig.

«Pour nos membres»

S'agissant de la démarche de l'AFDT (Association des fabricants de décolletage et de taillage), qui a écrit à l'ambassade de Chine en Suisse, et à celle de Suisse en Chine, son porte-parole Francis Koller indique que cette dernière lui a confirmé avoir bien reçu ce courrier. «Elle l'a transmis à la délégation commerciale qui a connaissance du dossier». Quant à l'ambassade de Chine

à Berne, elle ne s'est pas encore manifestée.

Francis Koller souligne que la démarche est certes symbolique, «mais nous devons bien cela à nos membres, car si cette entreprise venait à disparaître, beaucoup auraient de grosses difficultés d'approvisionnement. En effet, comme c'était déjà le cas à l'époque de la Boillat, la qualité des produits reste sans pareil.»

Le fait que ce soit un gros client qui reprenne l'entreprise a-t-il suscité des craintes parmi les membres de l'AFDT? «Pas à ma connaissance. Vous savez, comme Walter Fust chez Tornos, c'est un professionnel qui connaît le domaine et qui saura faire la distinction entre sa propre entreprise et Swissmetal», estime Francis Koller.

Ces fonds que touche le Jura bernois

LOTÉRIE, SPORT, CULTURE Si cette région n'a pas tous les droits dans ce canton, elle ne manque au moins pas de sous...

Lors de sa session de juin, le Grand Conseil devra approuver les comptes annuels des fonds du sport et de loterie, ainsi que ceux du fonds d'encouragement des activités culturelles. Bien entendu, le Jura bernois se coupe une bonne tranche dans chacun de ces trois gateaux. En guise d'utile rappel, conformément à la loi sur le statut particulier, sachez que le CJB dispose, pour ce qui est des fonds du sport et de loterie, des mêmes compétences en matière d'autorisation de dépenses que le conseiller d'Etat directeur de la Police.

En 2018, côté sport, l'avoir brut du CJB a diminué d'envi-

ron 230 000 fr. Quant à l'avoir net, il se montait à 1,8 million à fin 2018, contre 2,04 millions un an auparavant. Cela correspond environ au quadruple de l'alimentation annuelle moyenne entre 2014 et 2018. Sachez encore qu'en 2018, le Jura bernois a dépensé quelque 574 000 fr.

Même topo

Pour ce qui est du fonds de loterie, même topo. Ici aussi, l'alerte CJB est mis sur un pied d'égalité avec le directeur de la Police pour ce qui est des compétences de dépenses.

Dans ce fonds précis, l'avoir brut du CJB a augmenté d'envi-

ron un million par rapport à 2017 pour atteindre 4,7 millions. Le montant des subventions promises a connu une hausse d'environ 80 000 fr. et s'élève à 1,15 million. Quant à l'avoir net, il se montait à 3,54 millions à fin 2018, contre 2,64 un an auparavant. Cela correspond environ au double de l'alimentation annuelle moyenne entre 2014 et 2018. Toujours en 2018, l'avidité CJB a dépensé quelque 820 000 fr. grâce à ce fonds. D'où un excédent de recettes de près d'un million.

Ah! la culture

En matière d'activités culturelles, enfin, l'institution régionale se voit attribuer une enveloppe financière qui correspond à la part de population du Jura bernois. En 2018,

cette part s'élevait à 5,238%. Ce qui a permis au CJB d'obtenir une enveloppe de plus de trois millions. A noter que les subventions d'exploitation octroyées à Mémoires d'Ici ainsi qu'aux douze institutions culturelles d'importance régionales sises dans le Jura bernois en sont déduites. Même remarque pour la participation proportionnelle aux institutions culturelles d'importance nationale comme le Musée en plein air de Ballenberg, le Musée alpin suisse et la Bourse suisse aux spectacles.

Fin 2018, l'enveloppe financière du Conseil du Jura bernois présentait un avoir brut de 1,760 million et un avoir net de 1,286 million.

Ainsi va la vie financière dans un monde grandement subventionné. **PABR**

PUBLICITÉ

24 appartements en PPE proches de la ville et de la nature à Brügg.
www.amsuedhangbrugg.ch



Conseil et vente:
Steiner AG, amsuedhangbruegg@steiner.ch
T 058 445 26 41, www.steiner.ch

STEINER